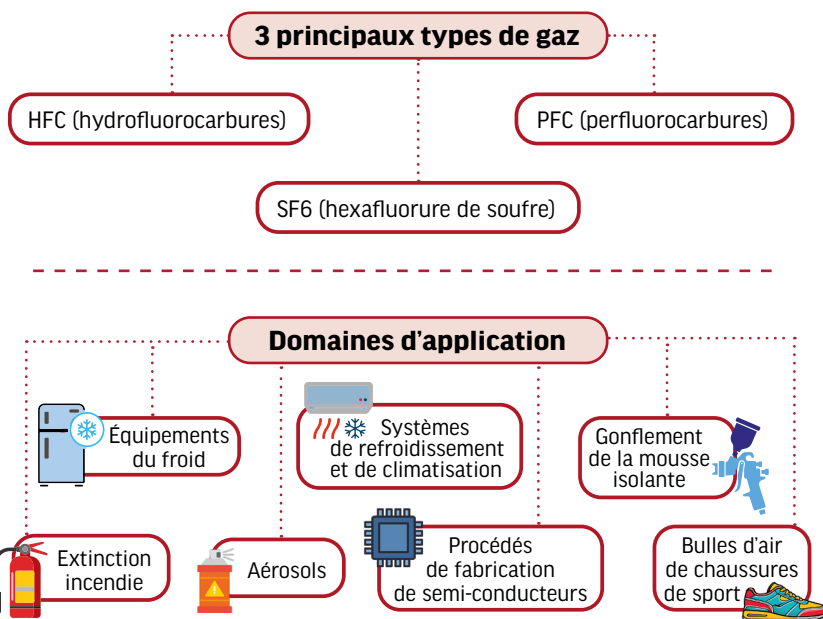


LA FILIÈRE DES GAZ FLUORÉS

DONNÉES 2022
DATE D'EXTRACTION
DES DONNÉES : 01/2026

LES GAZ FLUORÉS



CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

6 786 tonnes
mises sur le marché
en France
soit 10,1 millions
de tonnes
équivalent CO2

2 471 tonnes
de gaz récupérés
par les opérateurs
(dont 700 tonnes
issues de la filière
DEEE)
+ 24 % par rapport
à 2020

605 tonnes
régénérées
- 34 % par rapport
à 2020

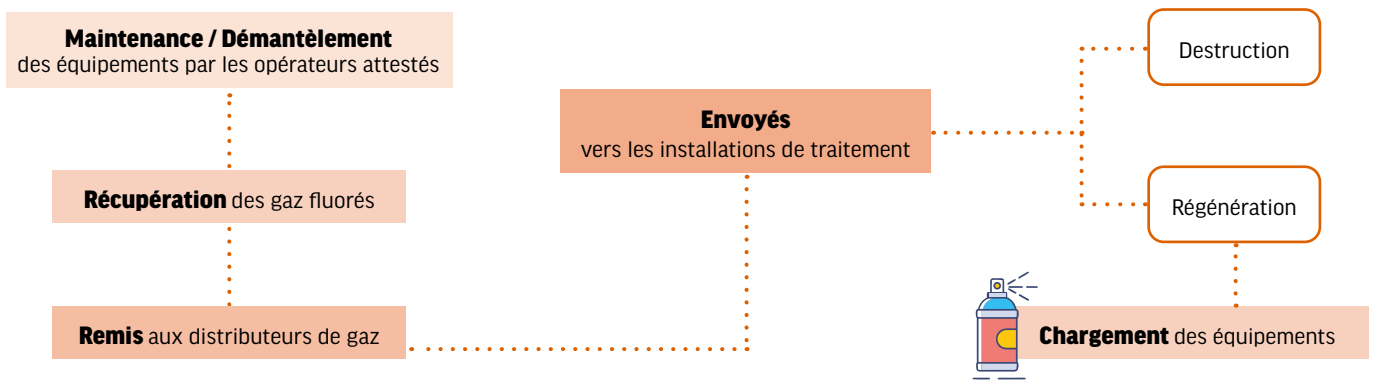
83 tonnes
détruites
- 52 % par rapport
à 2020

Près de **3 900 opérateurs** attestés
pour la manipulation des gaz en Grand Est

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

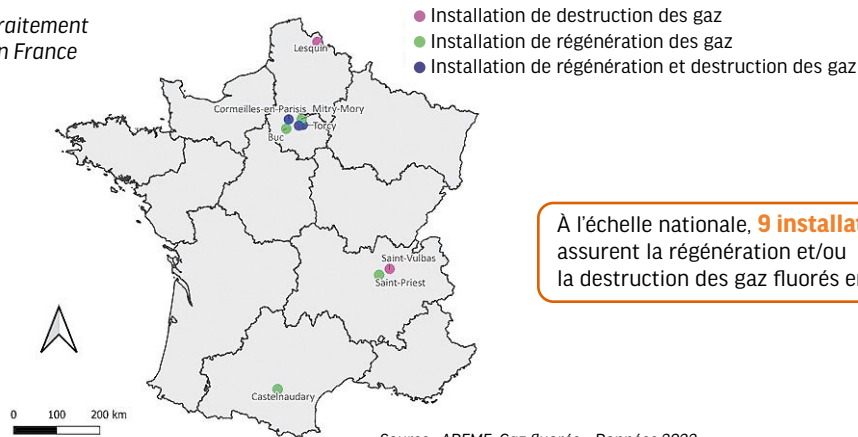
- Le suivi de la filière des gaz fluorés est assuré par l'Observatoire des Gaz Fluorés, créé par l'ADEME, dans l'objectif d'évaluer son efficacité et d'en analyser les résultats.
- L'ADEME a déployé en 2014 la plateforme numérique SYDEREP (Système Déclaratif des Filières REP), permettant de collecter et de consolider les données relatives aux opérations de collecte et de traitement déclarées par les opérateurs agréés.

► FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



► INSTALLATIONS DE RÉGÉNÉRATION ET DE DESTRUCTION DES GAZ FLUORÉS

Installations de traitement
des gaz fluorés en France



À l'échelle nationale, **9 installations** assurent la régénération et/ou la destruction des gaz fluorés en 2022.

Source : ADEME, Gaz fluorés – Données 2022

► IMPACTS DES GAZ FLUORÉS ET RÉGLEMENTATION

Les gaz fluorés font partie des **gaz à effet de serre les plus puissants**. Leur potentiel de réchauffement global (PRG) sur 100 ans est très supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂). Par exemple, le SF₆ possède un PRG environ 23 900 fois plus élevé que le CO₂.

Dans les années 1980, les CFC (chlorofluorocarbures) étaient largement utilisés dans les systèmes de réfrigération. Cependant, ces substances ont été identifiées comme responsables de la destruction de la couche d'ozone.

Le **Protocole de Montréal** a été adopté en 1987 afin d'organiser l'élimination progressive des CFC à l'échelle mondiale.

Les CFC ont ensuite été remplacés par les HFC (hydrofluorocarbures), qui ne détruisent pas la couche d'ozone mais présentent, pour certains, un fort PRG.

Pour limiter leur impact climatique, l'Amendement de Kigali a été signé en 2016 par 197 États. Cet accord prévoit une réduction progressive de l'utilisation des HFC :

- - 45 % d'ici 2024
- - 85 % d'ici 2036

(par rapport à la période de référence 2011-2013 pour les pays industrialisés)

- Gaz fluorés : données 2022
- ADEME - Liste des opérateurs attestés

Plus d'informations sur
climaxion.fr/observatoire-dechets



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est

GRAND EST
**RÉGION
VERTE**